



## **ÉCOLES PRIVÉES À BEAUMONT :**

*des fermetures à la fin de l'année scolaire*

*La nouvelle est maintenant officielle : deux des écoles privées de Beaumont de Lomagne - le collège Saint Joseph et l'école maternelle/primaire Sainte Lucile - fermeront définitivement leurs portes à la fin de l'année scolaire 2025-2026. La direction de chacun de ces établissements vient de prévenir les familles que leurs enfants ne pourront plus être accueillis à la rentrée prochaine. Une réunion organisée par M. François Reichert, directeur diocésain de l'enseignement catholique, est prévue pour les parents le mardi 5 mai à 18h au collège Saint Joseph.*

### **QUE S'EST-IL DONC PASSÉ ?**

*Si les chefs d'établissement ont retardé le plus possible le moment de rendre officielle la décision, c'est qu'ils ne voulaient pas alarmer les familles et ne pas gêner les ultimes négociations qui étaient en cours. Ils m'ont demandé d'en faire de même. Mais aucun miracle n'a eu lieu. Les tutelles religieuses n'ont pas eu d'autres choix que de prendre cette décision douloureuse au vu des résultats financiers déficitaires qui semblaient être devenus la norme ces dernières années. Des investissements importants probablement mal réfléchis, les diverses crises, l'augmentation du coût de l'énergie ont eu raison des budgets de ces écoles.*

*J'ai pris connaissance avec stupeur de cette décision lors d'une rencontre avec les deux chefs d'établissements le 13 avril dernier, rencontre qui se voulait être de simple courtoisie. Le couperet venait de tomber la veille. Le projet de réorganisation et de fusion entre Sainte Lucile, Saint Joseph et l'institut de Lestonnac, considéré comme non viable, avait été refusé. Une bien mauvaise nouvelle pour toute la communauté éducative des écoles privées Beaumontoises.*

*L'ancienne municipalité s'est empressée d'accuser la nouvelle majorité, lors du dernier conseil municipal, de faire preuve d'inertie. Mais alors que penser de la manière d'agir de cette ancienne municipalité qui donnait aux écoles privées un forfait bien inférieur au forfait moyen départemental auquel elles avaient droit et qui ne prenait même pas la peine d'assister aux assemblées générales et aux festivités auxquelles ils étaient pourtant toujours invités.*

*M'accuser de désintéressement n'est que pur mensonge alors que j'ai effectué ma scolarité dans ces établissements, tout comme mes enfants et aujourd'hui mes petits-enfants.*

*C'est avec beaucoup de tristesse et de nostalgie que je vois l'école Sainte Lucile et le collège Saint Joseph fermer leurs portes. J'ai une pensée pour tous ceux qui pendant des décennies ont œuvré pour que vivent ces deux structures. Je pense à certains enseignants qui, au-delà de leurs missions, ont apporté bénévolement leur aide aux parents d'élèves qui s'impliquaient au travers de sorties scolaires, fêtes, kermesses, lotos ou, dans un temps plus lointain, participaient aux travaux d'amélioration en vue du bien-être des élèves. Je voudrais leur exprimer toute mon admiration et ma reconnaissance.*

## **QUE FAIRE ?**

*Sachant que la décision de fermeture est maintenant irréversible, les élus de la commune de Beaumont de Lomagne vont tout mettre en œuvre pour offrir aux familles une solution alternative, tout au moins pour celles qui n'auraient pas elles-mêmes dégagé une voie de repli. Il est bien entendu exclu que la collectivité publique finance les déficits d'un ensemble scolaire privé.*

*Le sort des élèves de l'école Sainte Lucile, de la maternelle au CM2, soit au total une centaine d'élèves, relève bien de la compétence de la commune. Une rencontre est prévue avec les directrices des écoles du Blanc qui pourraient accueillir une partie des effectifs. De plus, j'ai pris contact avec les maires des communes voisines comme Sérignac/Esparsac, Larrazet, Escazeaux, Faudoas/Le Causé pour recevoir les élèves de Beaumont dans leurs établissements, surtout si leurs propres effectifs sont en baisse.*

*Pour les élèves du collège Saint Joseph, la mairie de Beaumont de Lomagne interviendra de la même manière, en relation cependant avec le Conseil départemental qui est compétent pour les collèges.*

*Enfin une rencontre aura lieu entre les élus locaux et l'inspecteur d'académie qui aura un rôle primordial puisqu'il gère les effectifs d'élèves et qu'il doit délivrer des dérogations.*

*La municipalité actuelle va se mobiliser pour ne pénaliser ni les familles ni les écoliers qui n'y sont pour rien. Personne ne restera sur le bord du chemin. Compte tenu de la disposition géographique des autres établissements privés, aucun d'eux ne se situe à une distance raisonnable de Beaumont de Lomagne pour les solliciter en secours.*

*Le personnel victime du licenciement sera bien évidemment prioritaire si la commune a besoin de recruter.*

**Jacqueline TONIN et tous les membres de la majorité municipale**